

Bulletin N°11 du 5 juillet 2023

Résumé de la semaine

Les pluies ont été faibles. La situation hydrologique de plusieurs bassins se retrouve fortement dégradée.

2 bassins sont en **crise** (arrêté préfectoral n°8 du 4 juillet 2023) :

Aune	Sarthe Médiane
-------------	-----------------------

5 bassins sont en **alerte renforcée** :

Argance	Gée	Tusson+Anille+Veuve	Vaige+Erve+Taudé	Vive Parence
----------------	------------	----------------------------	-------------------------	---------------------

3 bassins sont en **alerte** :

Braye	Narais+Dué	Vègre
--------------	-------------------	--------------

😊 **Pour les bassins en crise, alerte ou alerte renforcée, merci de bien transmettre vos relevés de compteur tous les jeudis sur irrig'eau en cliquant [ICI](#).**

3 bassins sont en **vigilance** :

Deux Fonds+Voutonne	Loir	Sarthe Aval
----------------------------	-------------	--------------------

Pour tous les irrigants sarthois et en l'absence de restriction, pensez à transmettre les relevés de compteur ce jeudi 6 juillet (saisie possible du mercredi 5 au vendredi 7 juillet) sur [Irrig'eau](#) (l'application mobile est toujours indisponible, il faut saisir directement via <https://www.irrigeau-pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/>).

Rappel des consignes à suivre

- **En alerte et alerte renforcée**

Il est indispensable de faire ses relevés de compteur chaque jeudi sur le site irrig'eau. En cas de questions, le service irrigation est joignable de préférence par mail ou sms.

Je respecte mon volume restreint : le volume hebdomadaire transmis par la DDT par mail et courrier fait foi.

- **En cas de crise**

Interdiction d'irriguer sauf demande de dérogation à déposer auprès de la DDT. **PAS DE POSSIBILITE D'ARROSER AVANT L'ACCORD EXPLICITE DE LA DDT.**

Les dérogations sont accordées à condition d'être en règle vis-à-vis de la DDT (autorisation, récépissé de déclaration à la bonne société) et d'être à jour de ses relevés de compteurs (et ne pas avoir dépassé les volumes de chaque semaine, le courrier de la DDT fait foi).

La demande de dérogation initiale peut se faire en ligne : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/derogation-mesures-de-restriction-prelevement-eau>

Ne pas envoyer la demande de dérogation, avant d'avoir saisi le relevé de compteur de la semaine.

Pour les semaines suivantes, en cas d'accord, la Chambre d'agriculture portera les demandes de report. Les conditions, notamment de relevés de compteur restent les mêmes. Nous vous tenons informés par mail, merci de les lire attentivement.

Point météo






Météo de la semaine passée

Période	Pluies mm	ETP mm	Sommes températures base 6°C
28/06 au 04/07			
Coulans sur Gée	19	29	85
Le Lude	14	29	91
St Rémy du Val	10	27	79
Volnay	18	27	83

Source : Weather Measures.

Il a plu dans la nuit de vendredi à samedi. Des pluies sont également tombées hier mardi allant de 3 à 20 mm. Les températures ont bien baissé. La demande climatique a été de 4 mm/j en moyenne.

Prévisions météo à 5 jours

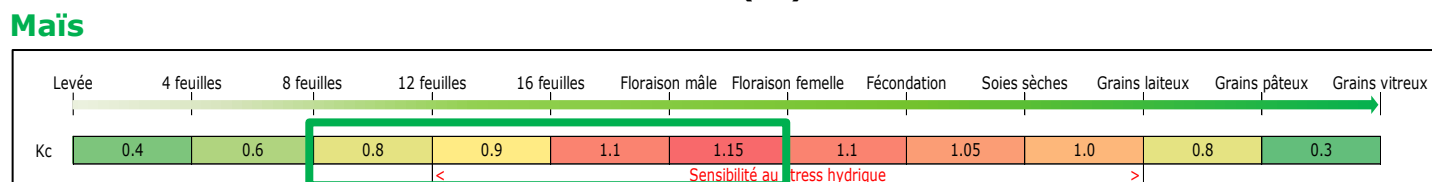
	Jeudi 06/07	Vendredi 07/07	Samedi 08/07	Dimanche 09/07	Lundi 10/07
Temps					
T° min / max (°C)	11/26	15/31	18/27	14/26	15/26
Pluie (mm)	0.0	0.0	4.3	0.0	0.0
ETP (mm)	5.3	5.8	4.8	4.2	4.5
Vent (km/h)	5-15	5-20	10-50	5-25	5-50

Sources : Météociel/Pleinchamp – Commune Le Mans

Le soleil devrait à nouveau s'imposer avec des températures en hausse. Mais, des orages sont annoncés pour samedi avec de fortes rafales de vent. Le temps sera ensuite partagé entre nuages et éclaircies. Le vent devrait souffler encore fort lundi. La demande climatique variera entre 4.2 et 5.8 mm/j.

Périodes de sensibilité des cultures au stress hydrique

Coefficients culturels (Kc) selon les stades



En multipliant le coefficient culturel (Kc) par l'ETP, on obtient l'évapotranspiration maximale (ETM) de la culture.

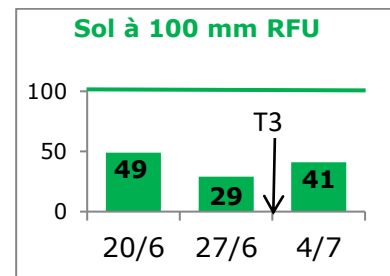
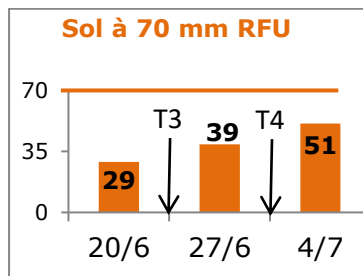
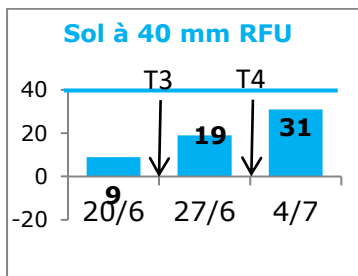
Conseils sur la conduite de l'irrigation

Maïs

Les stades vont de 8 feuilles à floraison femelle.

- Le rafraîchissement de la semaine passée a freiné légèrement le développement des maïs. Les premières parcelles arrivent à floraison femelle, stade le plus critique au stress hydrique. La fécondation peut aussi être altérée si la température maximale est supérieure à 35°C et si l'hygrométrie de l'air est faible.
- Dans tous les cas, il faut bien adapter ses apports en fonction du sol, des besoins de la culture et des pluies tombées (1 jour d'arrêt pour 5 mm de pluies s'il y a au moins eu 15 mm), bien vérifier son matériel, éviter d'arroser les bords de route et quand il y a trop de vent (≥ 30 km/h) pour éviter tout gaspillage.

Bilan hydrique au 4 juillet pour un maïs à 17 feuilles au Lude



On est à 78% de la RFU. En l'absence de pluies significatives samedi, un 5^{ème} tour d'eau de 30 mm est à envisager dimanche 9 juillet.

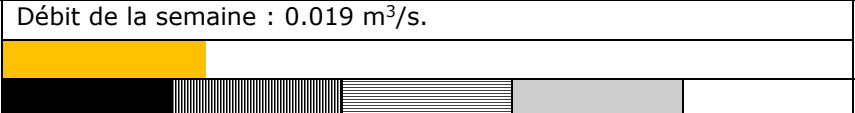
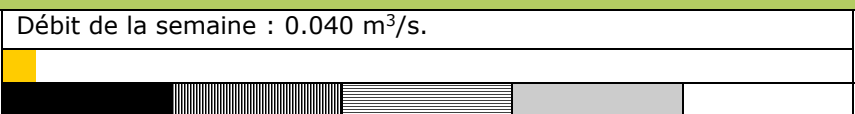
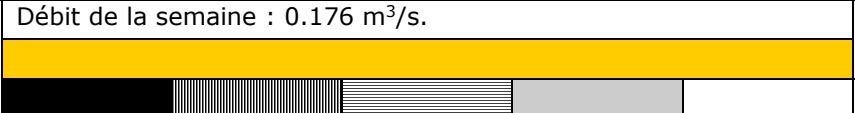
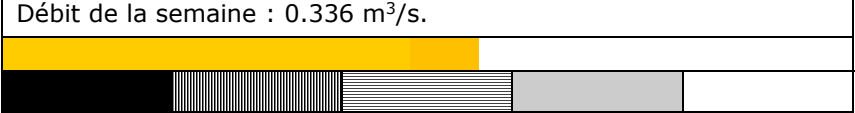
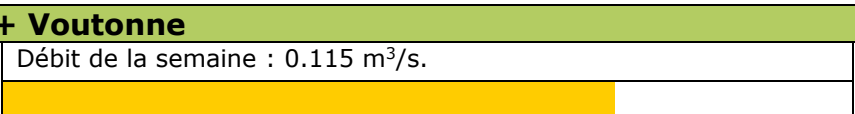
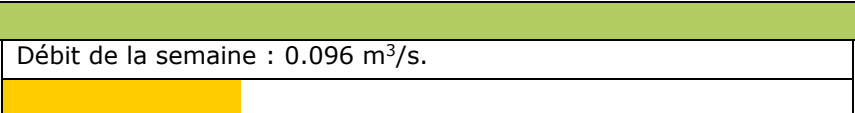
On est à 73% de la RFU max. En l'absence de pluies significatives samedi, un 5^{ème} tour d'eau de 30 mm est à envisager mercredi de la semaine prochaine.

On est à 41% de la RFU max. Sans pluies significatives samedi, un 4^{ème} tour d'eau de 30 mm est à envisager dimanche 9 juillet.

Détail du calcul pour le sol à 40 mm RFU : état de la réserve au 4/7 = état de la réserve au 27/6 + pluies du 28/6 au 4/7 + irrigation - (Kc (maïs à 17 feuilles) x ETP Le Lude du 28/6 au 4/7) = 19 + 14 + 30 - (1.1 x 29) = 31 mm.

Situation des ressources en eau / Restrictions d'irrigation

Dès que vous êtes en limitation, vous devez transmettre tous les jeudis vos relevés de compteur à la Chambre d'agriculture sur [irrig'eau](#) en cliquant [ICI](#).

Argance		
La Chapelle d'Aligné	Débit de la semaine : 0.019 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte renforcée.
		Restrictions : -40% sur le volume hebdomadaire autorisé (1). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.015 SA2 : 0.040 SA1 : 0.080 SV : 0.110	
Aune		
Pontvallain	Débit de la semaine : 0.040 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil de crise.
		Restrictions : interdiction des prélèvements.
	SC : 0.080 SA2 : 0.110 SA1 : 0.140 SV : 0.270	
Bienne		
Thoiré sous Contensor	Débit de la semaine : 0.176 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.060 SA2 : 0.080 SA1 : 0.100 SV : 0.120	
Braye		
Valennes	Débit de la semaine : 0.336 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte.
		Restrictions : -40% sur le volume hebdomadaire autorisé (3). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.250 SA2 : 0.300 SA1 : 0.350 SV : 0.500	
Deux Fonds + Voutonne		
Avoise	Débit de la semaine : 0.115 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil de vigilance.
		Restrictions : auto-limitation des prélèvements.
	SC : 0.050 SA2 : 0.070 SA1 : 0.100 SV : 0.130	
Gée		
Fercé sur Sarthe	Débit de la semaine : 0.096 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte renforcée.
		Restrictions : -60% sur le volume hebdomadaire autorisé (2). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.080 SA2 : 0.120 SA1 : 0.150 SV : 0.200	

(1) y compris maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage, auto-limitation pour les techniques économes et les plantes sous serres.

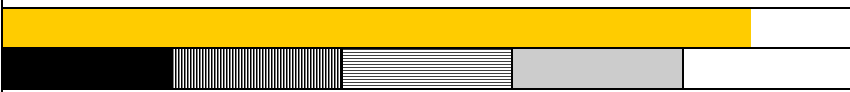
(2) -40% si maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage, auto-limitation pour les techniques économes et les plantes sous serres.


(3) -20% si maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage, auto-limitation pour les techniques économes et les plantes sous serres.


Sources : Préfecture et DDT de la Sarthe

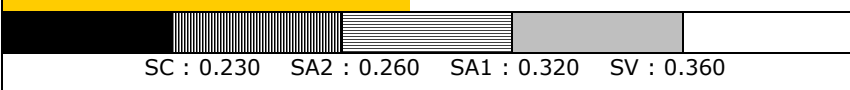
SV : Seuil de vigilance – SA1 : Seuil d'alerte - SA2 : Seuil d'alerte renforcée – SC : Seuil de crise


Dès que vous êtes en limitation, vous devez transmettre tous les jeudis vos relevés de compteur à la **Chambre d'agriculture** sur **irrig'eau** en cliquant [ICI](#).


Huisne		
Montfort le Gesnois	Débit de la semaine : 4.978 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 3.600 SA2 : 3.900 SA1 : 4.100 SV : 4.800	


Loir		
Durtal	Débit de la semaine : 6.662 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil de vigilance.
		Restrictions : auto-limitation des prélèvements.
	SC : 4.000 SA2 : 4.500 SA1 : 5.500 SV : 8.000	

Merdereau + Orthe + Vaudelle		
St Paul le Gaultier	Débit de la semaine : 0.220 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.110 SA2 : 0.130 SA1 : 0.160 SV : 0.190	

Narais + Dué		
St Mars la Brière	Débit de la semaine : 0.275 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte.
		Restrictions : -40% sur le volume hebdomadaire autorisé (3). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.230 SA2 : 0.260 SA1 : 0.320 SV : 0.360	

Orne Saosnoise		
Montbizot	Débit de la semaine : 0.603 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.240 SA2 : 0.300 SA1 : 0.350 SV : 0.430	

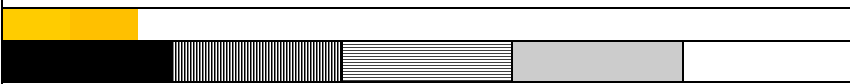
Sarthe Amont		
Neuville sur Sarthe ou Souillé	Débit de la semaine : 2.781 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 1.500 SA2 : 1.800 SA1 : 2.200 SV : 2.700	


Sarthe Aval		
Beffes	Débit de la semaine : 8.773 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil de vigilance.
		Restrictions : auto-limitation des prélèvements.
	SC : 5.000 SA2 : 5.500 SA1 : 7.000 SV : 9.000	

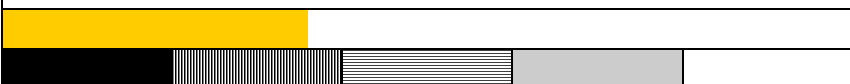
(3) -20% si maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage, auto-limitation pour les techniques économes et les plantes sous serres.

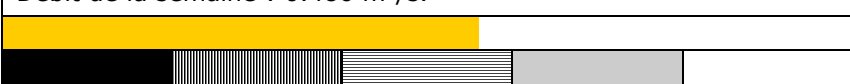
Sources : Préfecture et DDT de la Sarthe
SV : Seuil de vigilance – **SA1** : Seuil d'alerte – **SA2** : Seuil d'alerte renforcée – **SC** : Seuil de crise

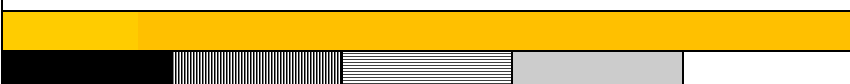
Dès que vous êtes en limitation, vous devez transmettre tous les jeudis vos relevés de compteur à la Chambre d'agriculture sur irrig'eau en cliquant [ICI](#).

Sarthe Médiane = Orne Champenoise + Fessard + Rhonne + Roule Crottes + Vezeanne		
Voivres lès Le Mans	Débit de la semaine : 0.045 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil de crise.
		Restrictions : interdiction des prélèvements.
	SC : 0.050 SA2 : 0.070 SA1 : 0.100 SV : 0.130	

Tusson + Anille + Veuve		
La Chapelle Gaugain	Débit de la semaine : 0.110 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte renforcée.
		Restrictions : -60% sur le volume hebdomadaire autorisé (2). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.100 SA2 : 0.120 SA1 : 0.150 SV : 0.200	

Vaige + Erve + Taude		
Bouessay	Débit de la semaine : 0.044 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte renforcée.
		Restrictions : -60% sur le volume hebdomadaire autorisé (2). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.015 SA2 : 0.045 SA1 : 0.095 SV : 0.150	

Vègre		
Asnières sur Vègre	Débit de la semaine : 0.486 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte.
		Restrictions : surveillez votre boîte mail. Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.300 SA2 : 0.400 SA1 : 0.500 SV : 0.750	

Vive Parence		
Yvré l'Evêque	Débit de la semaine : 0.138 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte renforcée.
		Restrictions : -40% sur le volume hebdomadaire autorisé (1). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.110 SA2 : 0.150 SA1 : 0.180 SV : 0.230	

- (1) y compris maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage, auto-limitation pour les techniques économes et les plantes sous serres.
 (2) -40% si maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage, auto-limitation pour les techniques économes et les plantes sous serres.
 (3) -20% si maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage, auto-limitation pour les techniques économes et les plantes sous serres.

Sources : Préfecture et DDT de la Sarthe
 SV : Seuil de vigilance – SA1 : Seuil d'alerte – SA2 : Seuil d'alerte renforcée – SC : Seuil de crise

Chambre d'agriculture des Pays de la Loire
 Site du Mans

15 rue Jean Grémillon 72000 LE MANS
 Tél. 02.43.29.24.24
 Reproduction interdite

Rédaction : Laëtitia TEMEN.

Comité de relecture : Marion MOINEAU,
 Emmanuel MONGE, Eric PLESSIS, Laëtitia
 TEMEN.

Avec le soutien financier de :



Retrouvez Inf'Eau sur <https://bit.ly/InfEau>